

Enjeux et pratiques de formation

vus par les OPCO*

*Opérateurs de compétences



ÉPISODE 10
EN UN COUP D'OEIL...

UNE COLLABORATION

À RETENIR

Depuis le 1^{er} avril 2019, onze opérateurs de compétences (OPCO), chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils ont remplacé les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les OPCO ont pour missions de :

- assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- apporter un appui technique aux branches professionnelles pour :
 - établir la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
 - les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée) ;
- assurer un service de proximité, au bénéfice notamment des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant de :
 - améliorer l'information et l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle ;
 - les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations.

REPLAY DE LA VIDÉO

(Re)découvrez les témoignages d'AKTO et d'OPCO EP en BFC qui reviennent sur les principales missions des OPCO et leurs enjeux.

 | [Épisode 10](#)

LIENS UTILES



www.aktto.fr



www.opcoep.fr



ALTERNANCE

- Augmentation massive du nombre de contrats d'apprentissage et diminution du nombre de contrats de professionnalisation, avec une charge de travail très importante pour tous les OPCO à absorber en parallèle de l'évolution des périmètres des structures :
 - nombre important de contrats non conformes ;
 - appropriation du nouveau CERFA 2023 contrat d'apprentissage.
- Accompagnements mis en place avec des formes différentes selon les OPCO, mais d'autres acteurs peuvent appuyer les démarches.
- Répartition territoriale des entreprises d'accueil et des offres pas toujours équilibrée.
- Travail sur la qualité et sur les ruptures de contrat à mener.
- Promotion et reconversion par l'alternance (PRO-A) encore peu utilisée, contrat de pro expérimental* bien approprié.

* Contrat de pro expérimental :

Contrat sur mesure qui n'inclut pas nécessairement un parcours certifiant, mais suppose un travail sur les compétences entre l'employeur, l'OPCO et l'apprenant. À l'origine prévue jusqu'au 31/12/2021, et prolongée jusqu'au 31/12/2023, l'expérimentation va faire l'objet d'une évaluation.



CERTIFICATION

- Développement d'accompagnement à la création de certification et au dépôt, auprès de France Compétences, notamment pour favoriser l'attractivité de certains métiers.
- Organisation au niveau national en lien avec les CPNE*.

* CPNE : commission paritaire nationale de l'emploi



NOUVELLES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Approche différente selon les branches.
- Rôle d'information des OPCO pour adopter une logique de parcours quelle que soit la modalité.

AFEST

- Confusion parfois entre dispositif de financement et modalité pédagogique : information à organiser notamment sur le droit à l'erreur.
- Expérimentation de cette modalité pédagogique sur l'alternance.



PERSPECTIVES

- Travail sur les transitions professionnelles.
- Travail sur l'accompagnement des entreprises sur la transition écologique.
- Besoin de sécuriser l'équilibre financier de l'alternance.